

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 019-6884/19/BM

■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention MET 19/12241/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Suite à la signature de la convention cadre de partenariat entre Aix-Marseille Université et la Métropole, il vous est proposé de soutenir des manifestations et actions valorisant le travail des équipes universitaires et de recherche.

En effet, ces actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant du territoire. A ce titre, la Métropole Aix-Marseille Provence apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il vous est proposé de valider le soutien financier aux manifestations et actions portées par Aix-Marseille Université, avec une incidence financière totale de 30 500 euros, comme suit :

- 5 000 euros pour l'aide à l'organisation du « Guichet d'accueil des étudiants internationaux d'Aix Marseille », du 26 août au 4 octobre 2019, organisé par Aix Marseille Université.

- 13 000 euros pour l'aide à l'organisation du « Forum des stages », le 19 novembre 2019, organisé par le Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO).

- 2 500 euros pour l'aide à l'organisation du colloque « Droit, révolution et transition. 1959-2019 : Cuba, soixante ans de la Révolution face à la mondialisation », du 28 au 29 novembre 2019, organisée par la Faculté de Droit et de Sciences Politiques, UMR DICE.

**Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019**

- 10 000 euros pour l'aide à l'organisation de la « Semaine AMU-Entreprises », du 19 au 22 novembre et du 4 au 5 décembre 2019, organisé par Aix-Marseille Université.

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les manifestations/colloques :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Aix-Marseille Université (AMU)	« Guichet d'accueil des étudiants internationaux d'Aix Marseille »	26 aout au 4 oct 2019	N-1 : 5 000€ N-2 : 0	5 000€	36 500€ Co-financeurs Fonds propres : 21 500€ Ville Marseille : 10 000€	5 000€ Soit 13.70% du budget prévisionnel
Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)	« Forum des stages »	19 nov 2019	N-1: 13 000€ N-2: 13 000€	13 000€	29 140€ Co-financeurs Fonds propres : 12 140€ Droits d'inscrit : 4 000€	13 000€ Soit 44 61% du budget prévisionnel
Faculté de Droit et de Sciences Politiques UMR DICE	« Droit, révolution et transition. 1959-2019 : Cuba, soixante ans de la Révolution face à la mondialisation »	28 au 29 nov 2019	N-1 : 8 500€ N-2: 12 000€	2 500€	12 320€ Co-financeurs Fonds propres : 8 654€ Droits d'inscrit : 1 166€	2 500€ Soit 20,29% du budget prévisionnel
AMU	« Semaine AMU-Entreprises »	19 au 22 nov & 4 au 5 déc	N-1: 12 000€ N-2: 12 000€	10 000€	49 198€ Co-financeurs Fonds propres : 24 198€ CD13 : 12 000€ Ville Marseille : 3 000€	10 000€ Soit 20,32% du budget prévisionnel
TOTAL				30 500€	127 158€	30 500€

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 30 500€ à Aix-Marseille Université pour l'organisation des manifestations et colloques et, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour les manifestations qui se sont tenues avant le présent Bureau.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- La délibération n°ECO 007-2442/17/BM du 19 octobre 2017 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence approuvant la convention cadre entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix-Marseille Université, signée le 15 décembre 2017.
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions au profit d'Aix-Marseille Université pour l'aide à l'organisation de manifestations et colloques pour un montant total de 30 500 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal Métropolitain 2019, en section de Fonctionnement : sous politique B360, chapitre 65, nature 657382, fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019